

# Modèle de contrat de location d'hébergements de groupes Français

© Groups AG

(Entête de lettre)

Date :

N° de contrat :

Nom de dossier :

**Contrat de location** entre les parties suivantes :

Bailleur	Locataire
Raison sociale :	Organisation :
Nom, prénom :	Nom, prénom :
Adresse :	Adresse :
C.P. Lieu :	C.P. Lieu :
Téléphone :	Téléphone :
Mobile :	Mobile :
E-Mail :	E-Mail :
N° de TVA :	N° de TVA :

**Conventions d'ordre général**

Objet de location :	
Motif du séjour :	
Occupation minimale :	(nombre) personnes
Arrivée :	(date), Remise des clés/Etat des lieux au plus tôt à (heures)
Départ :	(date), Remise des clés/Etat des lieux au plus tard à (heures)
Durée du séjour :	(nombre de) nuits

Prestations / Chambres		Tarifs	TVA
Texte	Description	par unité	Devise Montant taux
Nuitées	Nombre de personnes / forfait		
Taxe de séjour	Nombre de personnes		
Mode de gestion	Nombre de type de repas		
Frais accessoires payable à la réservation	par ex. nettoyage de fin de séjour (forfait)		
Frais accessoires payable sur place	par ex. consommation d'électricité kWh		
Frais accessoires payable sur place	par ex. consommation d'eau m <sup>3</sup>		

Sous-total

**TOTAL GENERAL DES PRESTATIONS (TTC)** Cours de change (du jour)  
hors consommations et charges non prévisibles

## Conventions particulières

Force majeure	Les augmentations de TVA, taxes de séjour, redevances, prix du combustible etc. survenues entre le moment de la signature du contrat et le début d'un séjour sont considérées comme force majeure et peuvent être refacturées au locataire. Toutefois, le bailleur est obligé d'informer le locataire immédiatement après avoir pris connaissance de telles augmentations.
Frais d'inscription / Acompte	Sauf convention contraire, un acompte de (Devise) (montant) du total du contrat, hors consommations et charges non prévisibles, est exigible à la signature du contrat. Ce montant n'est pas remboursable, mais déduit de la facture finale après exécution du contrat.
Coordonnées bancaires	Les paiements sont à effectuer sur le compte suivant : Nom de la Banque : IBAN: BIC: Titulaire du compte :
Echéance	Les loyers et frais accessoires sont payables dans un délai de (nombre) jours après réception de la facture sans frais ni déduction par virement bancaire. Après expiration de ce délai de (nombre) jours, des intérêts moratoires de 5 % sont dus.
Règlement de maison	Le règlement de maison est entièrement intégré au présent contrat. Dès réception des clés, le locataire est responsable de tous dommages causés à l'objet loué, à son mobilier ainsi que des objets pouvant manquer lors de l'inventaire.
Responsabilité en cas de dommages	Tout dommage causé par le locataire lui sera facturé à son prix de remplacement (valeur à neuf + frais d'achat). Toute créance s'y rapportant est à régler dans les 14 jours après facturation.
Nettoyage de fin de séjour	Sauf convention contraire au présent contrat, le nettoyage de fin de séjour doit être assuré par le locataire. L'ensemble de l'objet loué doit être rangé, nettoyé et prêt à la reprise des lieux par le bailleur, à l'heure convenue. Le locataire est tenu de confirmer, au plus tard la veille de son départ au concierge ou au responsable des lieux, l'heure précise de la remise des clés. Si le nettoyage de fin de séjour est déficient, le bailleur est en droit de le facturer (devise / heure).
Responsabilité d'exécution du contrat	Le locataire est tenu de payer la totalité du prix de location, y compris les frais accessoires et ce, même si le bien n'a pas ou n'a que partiellement été utilisé. Il a toutefois la possibilité de présenter un locataire de remplacement, étant entendu que ce dernier doit au préalable être prêt à s'engager dans les conditions du présent contrat. Dans ce cas, le locataire ne sera redevable que d'un dédit à hauteur des frais supplémentaires engendrés. Cependant il reste responsable, vis-à-vis du bailleur, et de manière solidaire avec le locataire de remplacement, du respect des obligations contractuelles.
Résiliation du contrat par le locataire	Si le locataire ne parvient pas à fournir un locataire de remplacement, il sera tenu de verser au bailleur les indemnités de résiliation suivantes (hors taxes) : - Résiliation jusqu'à 6 mois avant le début de la location 20 % - Résiliation 5 à 6 mois avant le début de la location 40 % - Résiliation 4 à 5 mois avant le début de la location 60 % - Résiliation 3 à 4 mois avant le début de la location 80 % - Résiliation 0 à 3 mois avant le début de la location 100 %
Résiliation du contrat par le bailleur	Dans l'hypothèse où le bien loué ne serait pas disponible à la période réservée, le bailleur répond de la perte de la prestation convenue dans la mesure où il n'y a pas faute du locataire et que le bailleur n'est pas en mesure de proposer une prestation alternative équivalente. La responsabilité est pourtant limitée aux mêmes pénalités imposées au locataire qui résilie le contrat (voir plus haut) et couvre seulement le préjudice immédiat. Le bailleur ne peut être tenu responsable en cas de mesures institutionnelles ou si la chose louée n'est pas disponible pour cause de force majeure comme par exemple inondations, incendies, glissements de terrains, etc.
Mode d'information	Toute résiliation ou modification du contrat est à communiquer par lettre recommandée.
Réserve légale	Sauf disposition contraire, le présent contrat est régi par les règles de droit du pays suivant : (pays)
Tribunal compétent	Pour tout litige se référant au présent contrat, le tribunal compétent sera celui du bailleur, à savoir : (Ville).

Date :

N° de contrat :

<b>Bailleur</b>	<b>Locataire</b>
Raison sociale :	Organisation :
Nom, prénom : (caractères d'imprimerie)	Nom, prénom : (caractères d'imprimerie)
C.P. Lieu :	C.P. Lieu :
Date de naissance :	Date de naissance :
Signature et cachet :	Signature et cachet :

---

Les deux exemplaires de ce contrat sont à signer et à retourner au bailleur par retour de courrier. Un exemplaire contresigné vous sera retourné ensuite.

**Pièce jointe** : Règlement de maison de l'objet loué